



DIRECTION COMMUNE  
CHU de Caen Normandie  
Centre Hospitalier de Falaise



CENTRE HOSPITALIER  
DE FALAISE

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### Direction des affaires médicales

N° 2024-80

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise, soussigné,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 8 mars 2023, nommant **monsieur Sacha HAMON**, directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Caen et au Centre Hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 08 mars 2023 de **madame Aurélie VILLERS** en qualité d'adjointe à la direction des affaires médicales,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

### DECIDE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à **monsieur Sacha HAMON**, directeur des affaires médicales, pour signer pour le compte et au nom du directeur général dans la limite des attributions relevant de la direction dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement :

- tous les actes, attestations, correspondances, conventions et décisions se rapportant à la situation des personnels médicaux de tout grade et statuts ;
- l'organisation du travail, congés de toute nature et autorisations d'absences des personnels médicaux ;
- la gestion et au fonctionnement général de la direction des affaires médicales ;
- les factures et actes liés aux conventions de coopération relatives aux personnels médicaux ;
- les certificats et attestations intéressant la gestion des personnels médicaux ;
- les demandes de cumuls d'activité ;
- la passation et l'exécution des marchés publics en matière de formation, de prestations de services d'intérim et de mission de recrutement, inférieurs à 40 000 euros hors taxe.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de monsieur Sacha HAMON, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Aurélie VILLERS**, adjointe à la direction des affaires médicales.

#### Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

AY

**Article 3**

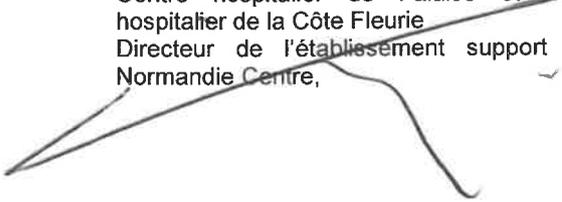
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

**Article 4**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait, le 23 avril 2024

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du  
Centre hospitalier de Falaise et du Centre  
hospitalier de la Côte Fleurie  
Directeur de l'établissement support du GHT  
Normandie Centre,



Frédéric VARNIER